

# Alliances inconscientes et interdits de penser

René KAËS,  
Psychanalyste,  
Professeur émérite  
de psychologie,  
Université Lumière  
Lyon 2

Les alliances sont probablement coextensives au processus d'homínisation. Elles sont la dimension anthropologique des liens interindividuels et sociaux. Elles en sont la matière même, le fondement. Pour faire lien, nous devons nouer et sceller entre nous des alliances dont la fonction principale est de maintenir et resserrer (contracter) nos liens, d'en fixer les enjeux et les termes, et de les installer dans la durée. Les alliances se constituent et produisent leurs effets de lien dans différents champs de l'expérience humaine : au niveau psychique, interpersonnel, social, religieux, politique, etc. Elles se déclinent dans diverses catégories : pactes, contrat, accords, ligues, coalitions...

Parmi les alliances, certaines sont conscientes, d'autres inconscientes. Les alliances sont inconscientes, au sens où elles sont produites par des sujets qui ont, pour se lier, un intérêt conjoint à maintenir hors conscience certains effets du refoulement ou du déni ou du rejet : ces opérations sont nécessaires à chacun et au maintien de leur lien. Chacun d'entre nous, pour former un couple, vivre dans une famille, se lier dans un groupe ou une institution, a besoin de l'autre – de plus d'un autre – pour réaliser ceux de ses désirs inconscients qui sont irréalisables sans la participation de l'autre, et pour trouver chez les autres un appui, un renfort à ce dont il doit lui-même se protéger et se défendre contre des dangers internes. Cela implique qu'il s'allie à ce qui chez l'autre sert des intérêts identiques. Les alliances inconscientes forment ainsi l'espace psychique commun et partagé dans lequel se nouent un intérêt majeur des sujets pour ne pas savoir ce qui les lie les uns aux autres dans leur lien (et permet dans de nombreux cas de raconter un roman familial suffisamment crédible et idéalisé). Outre le fait que les alliances inconscientes sont faites de matière inconsciente et qu'elles

sont au fondement de la réalité psychique du lien, de telles alliances ont un effet sur la formation de l'Inconscient des sujets tenus dans le lien d'alliance. Selon la perspective que je propose, l'inconscient de chaque sujet porte trace, dans sa structure et dans ses contenus, de l'inconscient d'un autre, de plus d'un autre. Dans cette mesure, l'inconscient s'inscrit et produit ses effets dans plusieurs espaces psychiques, dans plusieurs registres et dans plusieurs langages, dans celui de chaque sujet et dans celui du lien lui-même.

J'ai distingué plusieurs types d'alliances, et je vais en décrire sommairement quelques-unes.

Les alliances inconscientes de base ou primaires sont au principe de tous les liens : sont des alliances structurantes, en ce sens qu'elles donnent forme et organisation à la psyché de chaque sujet tenu dans les liens intersubjectifs et, au-delà, dans les liens sociaux.

Les premières alliances structurantes de base sont les alliances d'accordage primaires, entre la mère et le bébé, elles sont réciproques et asymétriques, et elles impliquent un environnement dans lequel la mère et l'enfant sont inclus de diverses manières. Sur ces alliances, se nouent les alliances de plaisir partagé et d'illusion créatrice et corrélativement les alliances d'amour et de haine. Parmi les alliances structurantes primaires, le contrat narcissique présente la particularité de lier l'ensemble humain qui forme le tissu relationnel primaire de chaque nouveau sujet (de chaque nouveau-né) et du groupe (au sens large) dans lequel il trouve et crée sa place.

Un second ensemble d'alliances structurantes, secondaires car elles supposent la plupart des précédentes, est formé par les contrats et les pactes fondés sur la Loi et les interdits fondamentaux : nous y trouvons principalement le pacte fraternel instituant le



totem et les tabous, l'alliance avec le père symbolisé et le contrat de renoncement à la réalisation directe des buts pulsionnels destructeurs. Ces alliances structurantes secondaires concernent en premier lieu la violence meurtrière, les relations sexuelles incestueuses et les rapports entre les générations.

Les alliances inconscientes défensives sont essentiellement organisées par le refoulement ou/et le déni conjoints des sujets d'un lien. Je rappelle la double détermination, intrapsychique et intersubjective, de ces alliances. Nous distinguons ainsi les alliances inconscientes défensives fondées sur le refoulement conjoint des partenaires : il s'agit pour chacun de repousser dans l'Inconscient des désirs, des pensées, des souvenirs et des images inadmissibles, et de les repousser de telle sorte que le refoulement de l'un sert le maintien du refoulé chez l'autre. Ainsi le lien est maintenu, avec ses enjeux inconscients. Lorsque ces contenus inconscients cherchent à faire retour dans la conscience, ou dans l'action ou par les formations de compromis (symptômes, rêves,...), ou dans l'espace du lien, ils sont ou bien refoulés de nouveau (par des mécanismes métadéfensifs) ou bien ils perturbent le lien. On reconnaît ici les exigences de travail psychique issues des nécessi-

## Alliances inconscientes et interdits de penser (suite)

### Références bibliographiques

Kaës R., 1993, « Le groupe et le sujet du groupe. Éléments pour une théorie psychanalytique des groupes », Paris, Dunod.

Kaës R., 2007, « Un singulier pluriel. La psychanalyse à l'épreuve du groupe », Paris, Dunod.

tés qu'impose la vie en commun. D'autres opérations défensives sont également constitutives des contenus inconscients des alliances et des formations psychiques de sujets qui y sont assujettis. Les alliances fondées sur le déni (*die Verleugnung* chez Freud) sont fondées dans le refus de la perception d'un fait s'imposant dans le monde extérieur. Le déni est un mécanisme prévalent dans la psychose, mais il est aussi mobilisé dans des états non psychotiques, quelquefois dans des situations non pathologiques pour les sujets qui l'utilisent fonctionnellement, par exemple pour affronter une situation catastrophique. La perception insoutenable et la réalité inadmissible sont ainsi « désavouées » et en même temps affirmées.

Une autre opération défensive est constituée par le rejet (chez Freud : *die Verwerfung*) nommé, selon des nuances spécifiques, forclusion (Lacan) expulsion

(Ferenczi) dépôt (Bleger) ou exportation (Racamier) de contenus psychiques hors de l'espace psychique du sujet. Ce mécanisme de défense laisse supposer, comme je le fais, un espace psychique extratopique, celui dont le lien est le lieu et les alliances la matière. Considéré du point de vue des alliances primaires, on peut imaginer que le déni, le rejet et ses variantes mettent en cause le défaut de la fonction alpha, la mise hors jeu du penser devant la négativité.

Parmi ces alliances défensives, j'ai distingué le pacte dénégatif, le déni en commun, les contrats pervers. La dimension pathogène de ces alliances défensives doit être soulignée. De même, il convient d'être attentif au fait que, dans une alliance défensive, l'enjeu de l'alliance peut être inconscient (par refoulement et/ou déni et/ou rejet) chez les uns, et préconscient - conscient chez les autres. Selon qu'elles sont fondées sur le refoulement,

le déni ou le dépôt, les effets des alliances et leur dénouement est différent. Par exemple le déni a pour effet les diverses manifestations du clivage, avec leur cortège de refus de la réalité, d'idéalisation et de persécution. Ces mécanismes de défense maintiennent la toute-puissance des idées non pensées, d'autant plus qu'elles sont partagées avec d'autres, pour préserver des intérêts communs.

Appliquées au champ social, les alliances inconscientes défensives de ce type sont mobilisées dans le déni négationniste, dans le racisme, la haine de l'étranger, l'homophobie, et dans bien d'autres catégories interdites de pensée, mais il est clair que d'autres facteurs - politiques, socioéconomiques, culturels et religieux - y sont impliqués. ■

## Sortir de l'inaction contre les discriminations (suite)

Pour maintenir la confidentialité des informations concernant les employés des entreprises, ces données seront collectées par des opérateurs indépendants agissant sous le contrôle de la Cnil<sup>2</sup> et de la Halde. Ces opérateurs seront également chargés d'analyser les « bilans diversité » pour pouvoir approcher la réalité des discriminations directes et indirectes, fournir une évaluation des pratiques des entreprises concernées. Ces évaluations pourront être mobili-

sées pour décerner un « label diversité » ou dans le cadre de procédures juridictionnelles.

Un système équivalent de collecte de données anonymisées peut être mis en place par l'éducation nationale ou les opérateurs du logement, en complément du recueil des informations sociales, économiques ou géographiques.

Pour permettre notamment de relier les informations recueillies

à partir de ces données objectives à la perception ou la réalité des discriminations, nous proposons que, ponctuellement, sur échantillon anonyme et sous le contrôle de la Cnil, des enquêtes conduites par la statistique publique puissent contenir des questions faisant référence à la religion, aux origines ou à la couleur de la peau. ■

[Article publié dans **Libération (Rebonds)**, édition du 4 juin 2008].

2. Commission nationale de l'informatique et des libertés.